Vevey Libre
Local et indépendant

Interpellation: Aménager avant d'élargir les zones de 30km/h !

La Municipalité a répondu à une interpellation de DA (RI 14/26) dans laquelle elle a expliqué le plan d'extension des zones 30 km/h à Vevey.
Cette réponse ne concernait que l'extension.
Il n'y était pas fait mention des aménagements nécessaires, d'un plan ou d'un calendrier pour transformer les zones 30 km/h dans les zones 30 effectivement respectées.

Toutefois, une loi ou une règle n'est aussi bonne que son application.

Je constate que, sur des tronçons qui ne sont pas encore aménagés mais seulement marqués « Zone 30 », et même avec un appareil indiquant la vitesse, comme dans la rue d'Italie/rue de Simplon ou l'avenue Nestlé, les 30 km/h ne sont pas respectés par tous les automobilistes, motards, et même par certains chauffeurs de VMCV. La rue d'Italie reste "une piste de course", car il est possible d'y rouler beaucoup plus vite en raison d'un manque d'aménagement de la route.

Il est amplement démontré à l'échelle nationale et internationale que des zones à vitesse réduite sont acceptées par tous les usagers, à condition qu'elles soient aménagées pour favoriser la cohabitation.

Le but de cette interpellation n'est pas de culpabiliser certains groupes d'usagers ni de les diviser.
Le but est de rendre les zones 30 immédiatement reconnaissables et d'aménager les rues pour inciter les conducteurs à respecter spontanément la limitation. Il s'agit aussi de leur éviter de commettre des infractions pouvant aller jusqu'au retrait du permis, dans des rues dont la configuration reste semblable à celle d'un axe limité à 50 km/h. Il en va de même pour un piéton qui peut se croire à tort dans une zone 30 et sous-estimer la vitesse, avec des conséquences graves.

Le but est de rendre la vie de tous les usagers plus facile et, en même temps, d'augmenter la sécurité des citoyennes et citoyens.

En conséquence, je me permets de poser les questions suivantes à la municipalité :

Quelles mesures envisage-t-elle de prendre pour faire respecter la limitation à 30 km/h dans les zones existantes ?

Ne serait-il pas plus judicieux de se focaliser sur les aménagements dans les zones 30 existantes avant d'en élargir les zones ?

Quels aménagements sont prévus pour transformer des zones 30 existantes en zones 30 effectivement respectées où il est quasi impossible d'aller plus vite ? Une réponse est souhaitée pour chaque zone, avec un calendrier et le budget alloué à ces aménagements.

Une réponse écrite est souhaitée.



Jörg Spieldenner au nom de Vevey Libre, 8.10.2026